

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	24	29
Date de la convocation : 09/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BALOT Nicolas, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, MIGNOT Jean-Marie, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MEGE Frédéric, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, GRANET Frédérique, DUPUY-LEGRAND Céline, NICOT Damien, ROUGIER Julien, TRICARD Morane, BUSSIERE Pascal, MOMART Fabrice, EHLIG Genêt, DELIRANT Rose, MORIN Julien, HENRY Amélie

Représentés : DUGEAY Pascal représenté par BATIER Jean-François, MARIAUD Eric représenté par BALOT Nicolas, MOUTAUD Florence représentée par REYNAUD Christian, MOURET Stéphanie représentée par ROUX Blanche, NIOSSOBANTOU Dimitri représenté par NICOT Damien

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARCOUL-SOULIE Bénédicte est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2026_D_028

Objet : Demandes de subvention pour la rénovation du Presbytere

Monsieur Nicolas BALOT , 1er adjoint au Maire, indique qu'une rénovation partielle du Presbytère est envisagée avec

- un changement d'huisseries
- des modifications d' agencements intérieurs impliquant des travaux de maçonnerie.

Pour assurer le plan de financement le plus optimal pour la collectivité, Monsieur BALOT demande au Conseil municipal un accord de principe pour solliciter les éventuels partenaires financiers, dont le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	HT	Recettes	Montant
Travaux	40 000,00	Subvention CD87 (10% HT)	4 000,00
Total HT prévisionnel :	40 000,00		
TVA	8 000,00	FCTVA	6 561,60
		Autofinancement	37 438,40
TOTAL TTC	48 000,00		48 000,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider la proposition de demande de subvention
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme
 En mairie le jeudi 23 avril 2026

Le maire,
 Laurent LAFAYE.

